

Mézières

sous Lavardin



Bulletin municipal

- Site internet
- Budget 2021
- Bienvenue à  LittlePop
- Diagnostic : le CAUE
- Dossier inondations

*Les élèves de Mézières
participent au fleurissement
de la commune.*



Juin 2021



Édito

Se remonter les manches et se serrer les coudes !

Poussée par les promesses des plans de relance du gouvernement, de la région et du département, la municipalité a engagé dès cette année des projets d'ampleur, tout en continuant la phase de diagnostic. Concernant le plan gouvernemental, nous espérons que la promesse se traduira en chiffres !

- En premier lieu, le conseil municipal a acté le devenir du bâtiment du 3 route du Mans : il s'agira d'une maison associative. Symbole des retrouvailles espérées après un an et demi de crise sanitaire, cet espace de rencontres, au cœur du bourg et des infrastructures existantes, permettra de rénover le patrimoine bâti. Dans cet esprit de bien commun, tous les habitants sont invités à contribuer au projet via le chantier « Concordia » (voir dernière page).
- Les aménagements prévus à la mairie sont plus pragmatiques : alors que les locaux sont partagés avec d'autres entités, il s'agit d'y créer des espaces dédiés à la commune, de mettre le bâtiment aux normes et de le rendre plus sobre sur le plan énergétique.
- Les travaux de l'école sont contraints : les enduits fissurés menacent, à terme, de tomber dans la cour. Mais leur réfection permettra aussi d'améliorer nettement l'esthétique du site. Inscrit au budget 2021 pour pouvoir solliciter les subventions et retenir un prestataire, ce chantier ne sera réalisé qu'à l'été 2022.
- Les améliorations de routes sont à la fois obligatoires et perpétuelles. Là encore, malgré l'inscription au budget 2021, les réalisations pourraient être repoussées : les prestataires de travaux publics sont surchargés de demandes.
- Enfin, des acquisitions de terrains sont en cours de concrétisation en vue de répondre, notamment, aux besoins de maîtrise des eaux pluviales et au développement de cheminements piétons.

Menée de front, la poursuite du diagnostic concerne des aspects primordiaux de l'attractivité et de la sécurité du village, pour prévoir sur la durée les grands investissements communaux (terrain de loisir, aménagements urbains, etc.).

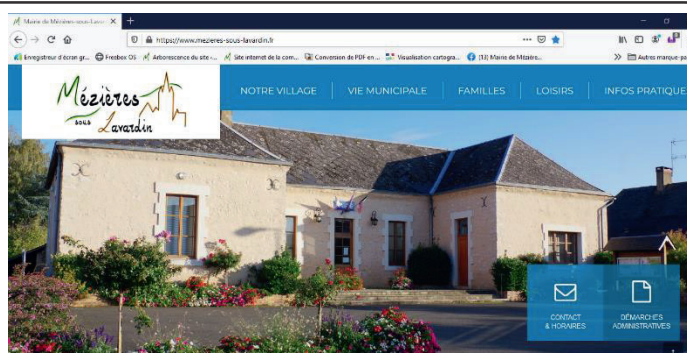
Mais il est primordial que chacun prenne conscience que, d'ores et déjà, les idées, les envies et les besoins dépassent de loin les capacités financières, techniques et temporelles de la commune. Il paraît que l'impossible recule toujours quand on marche vers lui, alors nous continuons d'avancer.

Killian Trucas, Maire, Conseiller communautaire

Site internet

Le site de Mézières-sous-Lavardin est désormais en ligne ! Vous pouvez y retrouver l'actualité communale, consulter les comptes-rendus de conseil, vous informer sur les démarches administratives ou encore découvrir les activités proposées par les associations locales. De nouvelles pages seront mises en ligne au fil du temps, et celles existantes seront enrichies. Bonne visite !

www.mezieres-sous-lavardin.fr



Identité visuelle



Comme vous avez pu le constater, un "logo" a été adopté par le conseil municipal pour identifier notre commune. Conçu en interne, sa police d'écriture et ses couleurs représentent très simplement une commune au cœur d'une nature verdoyante, en particulier surplombée par la forêt de Mézières.

La couleur orangée est inspirée par la prédominance des pierres et tuiles fermettes du bâti traditionnel.

Remerciements à Élise Tacheau, lycéenne méziéroise (st2a – sciences du design et des arts appliqués), qui a particulièrement contribué à son aboutissement.

Budget 2021

Le budget 2021 a été voté le 8 avril. Pour mémoire, il est d'abord composé de la **section de « fonctionnement »** :

- Il s'agit des **dépenses** courantes et obligatoires de la commune, comme les consommables, assurances et abonnements, l'entretien des bâtiments et voirie, les salaires et indemnités, les participations telle que la contribution au syndicat intercommunal à vocation scolaire, etc.

Les dépenses « réelles » de fonctionnement ainsi prévues s'établissent à environ 383 k€, incluant le fonds de roulement (« réserve »).

- Les **recettes** de fonctionnement sont constituées de 3 composantes principales : les **impôts directs (203 k€)**, les **dotations de l'État (194 k€)**, et les ressources propres (8 k€ - location de biens communaux par exemple). *Et il faut y ajouter l'excédent des années précédentes (221 k€ en 2021).*



En prenant en compte l'ensemble des recettes et dépenses budgétées, la section de fonctionnement 2021 s'équilibre à 628 000 €. *Lorsque les dépenses sont inférieures aux recettes, l'excédent prévu ainsi dégagé peut être transféré à la section « d'investissement » (230 k€ vers l'investissement en 2021).*

Peut ensuite être établie la **section « d'investissement »** :

- Les **recettes** sont principalement composées de l'excédent de la section de fonctionnement (les 230 k€), de subventions (État, région, département) ou encore de l'excédent de la section d'investissement de l'année précédente (par exemple en cas de projets non réalisés).
- En **dépenses** d'investissement, il faut commencer par rembourser les dettes (27 k€ de capital en 2021). Puis, enfin, on peut se pencher sur les projets à réaliser...

La section d'investissement 2021 s'équilibre à 440 000 €. **Les principaux projets financés peuvent être ainsi présentés, selon les objectifs ciblés :**

			Sécurité	Accessibilité	Service	Attractivité	
LOCAL COMMERCE					✓	✓	Aménagements intérieurs et signalétique
ÉCOLE			✓			✓	Réfection des enduits de façade
MAIRIE			✓	✓			Réaménagements – mises aux normes
TERRAINS NUS			✓	✓	✓	✓	Acquisitions en vue d'aménagements (espace de loisirs et gestion eaux pluviales)
VOIRIE			✓			✓	Réfection – amélioration de routes existantes
ÉQUIPEMENTS CULTURELS					✓	✓	Création d'une maison des associations – ludothèque Au 3 route du Mans

La taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est supprimée. En compensation de cette perte pour la commune, il lui est attribué la part départementale de la taxe foncière sur le bâti (TFB).

Pour le propriétaire contribuable :

- Le taux TFB départemental disparaît en 2021.
- Le taux TFB communal 2021 = taux de TFB communal 2020 + taux de TFB départemental 2020.

Le conseil municipal a choisi le taux de référence ainsi calculé, ce qui revient à ne pas augmenter la fiscalité.



Diagnostic

Convention CAUE

Le 12 novembre 2020, le conseil municipal a acté le conventionnement avec le CAUE - association d'utilité publique qui a pour objet de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement.

Il s'agit d'une convention d'accompagnement de la commune pour la réflexion portant sur une vision à moyen terme, sur l'aménagement urbain du centre bourg et plus largement la définition des actions d'amélioration du cadre de vie.

Le CAUE apporte une expertise technique, culturelle et pédagogique ; une approche impartiale ; le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et ses connaissances du territoire sarthois.



La mission du CAUE, conduite en 2021, se traduira notamment par :

- Le recensement des besoins et l'analyse et diagnostic de la commune : fonctionnement et usages actuels des lieux (accès aux équipements, cheminements, contraintes de circulation et de stationnement), équipements divers et commerces, typologie de bâtis, végétation existante, traitement actuel des différents axes routiers, ... ;
- Une hypothèse illustrée avec une vision à moyen terme de ce que pourrait être l'aménagement du village, reprenant les enjeux et objectifs énoncés : gestion des flux (piétons, véhicules lourds et légers) en prenant en compte la sécurisation des axes de circulation, traitement des liaisons douces, végétalisation et organisation du parking en lien avec le commerce, végétalisation de la cour d'école, valorisation du terrain de loisirs, réflexion sur la gestion du cimetière et piste d'aménagement du parking attenant, optimisation de l'organisation et de l'usage de la salle des fêtes, réflexion sur la gestion de l'eau en cœur du village ... ;
- La définition d'une enveloppe financière affectée aux divers secteurs étudiés.

Le CAUE remettra ainsi : une analyse des sites concernés, des photographies, une hypothèse d'aménagement (plan de masse, schémas, croquis d'ambiance et notice explicative), la présentation de références d'opérations similaires.

Ces documents constitueront une aide à la décision pour la commune (orientations pour la décennie à venir) mais en aucun cas un projet ni un programme définitif. Ils seront élaborés en vue de proposer une intention de principe, sans données techniques essentielles à la poursuite de l'opération. Leur vocation sera d'être suivis par l'ensemble des étapes de la maîtrise d'œuvre relevant des professionnels en phase de réalisation, et d'alimenter leur réflexion.



Projet de construction ou extension, aménagement de jardin : le CAUE conseille aussi les particuliers, et propose un RDV gratuit.

www.caue-sarthe.com

Plan routes



Depuis 2017 la commune a conventionné avec l'ATESART, agence du département, pour l'assister dans l'évaluation des travaux à réaliser sur le réseau routier communal. La récente analyse révèle que près de **190 000€ de travaux sont à réaliser**, au plus vite. En effet, plus on attend, plus les travaux coûtent cher.

Face à l'ampleur de la tâche, la municipalité a fait le choix de **programmer sur 5 ans** la réalisation de ces travaux prioritaires. La route de Saint-Jean d'Assé, portion du bourg à St-Chéron, est ainsi inscrite au budget 2021.

Programme : Route de St-Jean / Chartes / Imp. des Ruelles / La Blanchardière / Imp. des Fontaines.

Café multiservices

Après la sélection de candidatures locales parmi les 3000 qu'avait « en stock » le partenaire « 1000 cafés », la commune a souhaité relancer la campagne de recrutement (via Pôle Emploi et FaceBook). Il faut dire que le contexte sanitaire, contrairement aux projections de fin 2020, n'a fait que s'aggraver : pas de quoi motiver les profils ciblés à se lancer, en l'absence de toute perspective du côté des cafetiers.

En tout état de cause, il apparaît que l'ouverture espérée en juin est devenue irréaliste. L'objectif est repoussé au dernier trimestre 2021.



Little Pop



Bienvenue à Nathalie et toute l'équipe de Little Pop.

Depuis le 11 mars 2021, la société Little Pop s'est installée dans le local communal situé derrière l'école.

Son activité – « C'est un service de conception et de livraison de malles contenant des tenues tendances et de qualité pour enfant, élaborées à partir d'articles neufs de marques écoresponsables et d'articles de seconde main rachetés et triés par leurs soins. Ainsi, Little Pop rachète également vos vêtements répondant à leurs conditions de reprises. Les tenues, pour les enfants entre les tailles 3 mois et 8 ans, sont proposées en fonction des informations fournies sur vos besoins, vos envies et votre budget. Vous recevez votre sélection chez vous, quand vous le souhaitez. Vous gardez ce que vous aimez et renvoyez le reste. »

Le choix de Mézières - La société parisienne souhaitait s'implanter en Sarthe et notamment autour de Sillé. Nathalie Edlinger, à sa tête, a sollicité la 4CPS qui a relayé la recherche de local aux critères bien précis auprès des communes. Le « local TAP » s'en rapprochait clairement, la municipalité de Mézières a immédiatement répondu... Sur les quatre personnes que compte la société, deux travaillent sur le site de Mézières : Nathalie et Laure à la direction artistique. Depuis Paris, Benoît s'occupe du développement web et Morgan, qui a créé le logo, au visuel du site.

Ne l'appellez plus « local TAP » ...

Situé derrière l'école, ce bâtiment était un logement communal jusqu'en 2013, avant d'être utilisé pour les ateliers des « TAP - temps d'activité périscolaires », après la réforme des rythmes scolaires.

En 2016-2017, des travaux ont été effectués pour environ 36 600 € à la charge de la commune (subvention de 14 000 € déduite). Or les activités TAP ont été annulées en mai 2016, et n'ont donc jamais eu lieu dans le local spécialement rénové à cet effet. À défaut, le local a été utilisé de manière épisodique par des associations. Néanmoins sa position, plutôt caché, ne se prête pas au développement d'une telle activité. Son agencement ne permet pas non plus de le louer en logement (plus de salle d'eau ni d'espace cuisine, etc.).

Ainsi, afin de l'exploiter au mieux sans nouveaux travaux, sa mise en location pour une entreprise a été décidée en conseil municipal du 24 février. Cela permet d'attirer une nouvelle activité économique sur le territoire, donc des emplois et une certaine dynamique.



Inondations

Le constat. Ces 20 dernières années, le bourg a été inondé 6 fois. Et il ne s'agit là que des événements les plus importants, ayant fait l'objet d'une déclaration de catastrophe naturelle. Trois ont d'ailleurs été reconnus par l'État, et 3 autres, dont celui de juin 2018, ont été rejetés. Il faut dire que la durée de retour d'un événement est un critère de reconnaissance. Avec une telle « régularité », ce n'est plus reconnu en catastrophe mais considéré comme « habituel ».

Pourtant les habitants directement concernés aspirent à vivre en sécurité ; et la commune ne peut développer des aménagements urbains sur des secteurs inondables...

À qui d'agir ? Dès le mois de septembre 2020, les différents interlocuteurs susceptibles d'intervenir sur le dossier ont été sollicités. Pour éviter que chacun ne se « renvoie la balle » et pour permettre un réel partage de l'information, il s'est avéré nécessaire de réunir une partie d'entre eux. Cette rencontre s'est tenue en mairie le 11 janvier 2021 en présence de représentants de la DDT - Direction Départementale des Territoires, du conseil départemental (agence locale et bureau des ouvrages d'art), du SBS – Syndicat du Bassin de la Sarthe (chargé de mission, chef de service et 1^{er} vice-président), de la 4CPS (directeur général, chef de service et vice-président GEMAPI) et du SI – Syndicat Intercommunal de la Longuève (président).



Il en est ressorti, d'une part, que l'étude mandatée par la commune en 2019 fournit des pistes de travail, mais n'est pas suffisante pour engager des travaux de plusieurs dizaines voire centaines de milliers d'euros. Le coût d'une étude approfondie, telle que réalisée sur des cas similaires (à Souigné-sous-Ballon notamment) et permettant de rendre les travaux éligibles à des subventions, est d'environ 30 000 €.

D'autre part, la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) étant détenue par la communauté de communes, la commune de Mézières ne peut pas être maître d'ouvrage de l'étude.

La 4CPS. Après d'étroits échanges avec le vice-président Stéphane Brunet et la présidente Valérie Radou, le bureau du conseil communautaire a inscrit au budget 2021 le financement de cette étude.

Des années... Cette première étape décisive ne permet pas pour autant de crier victoire. Vu l'inertie de nos systèmes et vu la création prévue du syndicat Sarthe Amont en janvier 2021 (auquel la 4CPS déléguera sa compétence GEMAPI), il n'est pas possible de confirmer le délai de réalisation de l'étude, et donc des travaux qui s'en suivront. C'est pourquoi la municipalité inclut d'ores et déjà dans ses projets toute amélioration possible de « gestion des eaux pluviales ».

Violence routière



Des radars pédagogiques ont été installés il y a 5 ans. La nouvelle municipalité a procédé à un relevé des informations contenues dans les appareils : les mesures sont tout autant terrifiantes que concordantes avec ce que chacun observe et subit.

Malgré les cinq plateaux ralentisseurs et les linéaires de trottoirs créés en 2020, pour plus de 160 000 €, la vitesse maximale atteint encore **96 km/h, en pleine journée !**

Les aménagements urbains, payés au prix fort par le collectif, n'empêchent donc pas les comportements meurtriers.

Le maire en a appelé aux contrôles et aux sanctions auprès des forces de l'ordre. Bien qu'elle soit aussi nécessaire, le temps n'est pas à la « pédagogie ». Tuées ou handicapées à vie, les victimes, elles, n'ont pas de préavis avant la sentence. Et chaque jour, les riverains sont excédés par ce sentiment d'insécurité, par la nuisance sonore, par la nuisance olfactive et la toxicité des échappements de moteurs poussés à haut régime...

Cessons de mettre en cause la route, son état ou les règles de circulation, les conditions climatiques ou encore les conditions de circulation, alors que **la responsabilité** de la sécurité incombe bien au **conducteur**.

Les limitations de vitesse constituent, comme leur nom l'indique, **des limites**, et non la vitesse à laquelle il faut rouler. Conducteur, **vous devez adapter votre vitesse** et comportement à l'environnement : visibilité, priorités, occupation réelle ou probable de la chaussée par des piétons, cyclistes, autres véhicules, ...

La vitesse est la première cause de mortalité routière en France. Elle est à la fois un facteur déclencheur de l'accident, mais aussi un facteur aggravant. Signaler un excès de vitesse/comportement dangereux peut sauver une vie.

Intoxication collective

Arrêtez de vous enflammer !

- Interdit par la **loi** (particuliers comme entreprises)
- **Toxique** pour les humains
- Pollution néfaste pour l'**environnement** (50 kg de végétaux brûlés à l'air libre = autant de particules fines qu'en roulant 14 000 km avec une voiture à essence neuve)
- Nuisance **olfactive** forte
- Nuisance et toxicité des **retombées** de cendres
- **Risques** routiers et dépense publique inutiles lors de la **sollicitation intempestive des pompiers**

La personne qui brûle des déchets à l'air libre s'expose à une amende de **450 €**.



La déchetterie se situe à 4 km de Mézières !

Les autres solutions pour les déchets verts :

- Compostage,
- Broyage et paillage,
- Tonte « mulching ».

Construire ensemble

Chantier de bénévoles

Concordia est une association à but non lucratif née en 1950, suite à la Seconde Guerre Mondiale, d'une volonté de jeunes européens de faire renaître les valeurs de tolérance et de paix à travers des chantiers internationaux de bénévoles. → <https://www.concordia.fr>



Ce type de chantier est organisé autour d'un projet d'utilité collective, en lien avec le patrimoine naturel ou bâti, ou en lien avec une action culturelle ou sociale. Il s'agit d'un partenariat entre Concordia et la commune.

Bien plus que des travaux - La municipalité souhaite donc, par l'accueil d'un chantier de bénévoles, dynamiser la commune, mettre en place un projet européen et interculturel à destination des jeunes et des habitants, et valoriser le patrimoine local.

Un projet symbolique - Plusieurs travaux peuvent rentrer dans ce cadre à Mézières. Pour l'été 2021, le choix s'est porté sur le projet de maison associative, au 3 route du Mans. Cette maison pourra accueillir de manière pérenne la ludothèque, portée par l'association Coquille de bois, mais aussi accueillir toutes les activités en petits groupes des associations locales. L'exploitation de son jardin permettra d'ouvrir l'espace central qu'est le « parking de l'école », vers un axe principal (départementale Conlie-Le Mans). Sur ce projet, le chantier Concordia consistera principalement en la restauration des enduits intérieurs.



Implication de tous les habitants

Toutes les associations et tous les habitants de Mézières sont ainsi appelés à se mobiliser pour l'accueil de ce chantier. Cela peut se traduire de plusieurs façons : participation ponctuelle au chantier, participation voire organisation d'animations avec les bénévoles du chantier, prêt de matériel, ou tout simplement venir voir comment cela se passe...

En pratique

- Chantier du **6 au 27 août 2021**.
- Activité 6h/jour, le matin (fin vers 15h).
- Hébergement sur terrain communal.
- Utilisation de la salle polyvalente.
- Animation/rencontre habitants en après-midi, soirées et week-end.
- Pour plus d'informations, contacter la mairie.

